

Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes 2 – SSIAP 2

Public visé et Pré requis de la formation : Etre titulaire de la qualification SSIAP1 en cours de validité Conditions d'accès : PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité Attestation d'exercice des fonctions d'agent de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 24 derniers mois. Présenter une attestation d'aptitude médicale de moins de 3 mois (modèle fourni)

Durée : 11 jours **Heures :** 77 h

Nombre maximum de places par session: 12

Délai d'accès à la formation : 15 jours avant le début de la formation

Prix: 1650 € / pers. **Code CPF**: RS5642

Désignation CPF: Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 2

Taux de satisfaction : 94.12% Taux de validation : 95%

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite : Formation et locaux accessibles aux personnes en situations de handicap. Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions, un contact avec notre centre de formation est

impératif

Actions de formation

OBJECTIFS

La formation SSIAP est régie par l'arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » – articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public Acquérir les connaissances permettant d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public (ERP) et dans les immeubles de grande hauteur (IGH) Acquérir les compétences permettant l'accès aux fonctions de chef d'équipe de sécurité incendie

MATERIEL

Sans objet

DÉOUCHÉS

Chef d'Équipe de sécurité incendie SSIAP 2 Possibilité d'évoluer dans des fonctions de Chef de Service de Sécurité Incendie après 3 ans d'activité en qualité de Chef d'Équipe de sécurité incendie ou avec un diplôme de niveau 4 minimum. Taux de réussite national de 79% Taux de réussite interne de 87%

ÉQUIVALENCES

SSIAP 2 par Equivalence : Faire partie des sous-officiers des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale et des titulaires du brevet national de jeunes sapeurs-pompiers titulaires de l'unité de valeur PRV1 ou AP1 ou du certificat de prévention délivré par le Ministère de l'Intérieur.

SPÉCIALITÉ

Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

VALIDATION

Délivrance d'un diplôme de qualification SSIAP2 pour les candidats certifiés. Délivrance d'une fiche individuelle d'examen pour les candidats ajournés à l'une ou l'autre épreuve leur permettant de se présenter à un nouvel examen dans l'année. Formation certifiante validée par un examen final devant un jury Code RNCP : RS5642 Certificateur : Ministère de l'intérieur et des outre-mer Date d'enregistrement : 01/01/2022

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

PC Sécurité. et système de vidéoprotection avec caméras. Vidéoprojecteur, tableau blanc. Documents supports de formation projetés. Cours théoriques Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation. Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipe du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO² Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents Extincteurs de formation pour pratique sur feux réels Alarmes Téléphones Registre de prise en compte des évènements Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses

QUALIFICATION DE L'INTERVENANT

Formateur spécialisé en sécurité incendie et/ou détendeur d'une qualification SSIAP.

ÉVALUATION

Jury d'examen composé d'un représentant du SDIS du département où a lieu l'examen, président du jury, et deux chef de service de sécurité incendie (ou un adjoint diplômé SSIAP3). Épreuve écrite : un QCM de 40 questions, durée 40 minutes. Épreuve orale : Animation d'une séquence pédagogique en matière de sécurité incendie avec un temps de préparation de 15 min. (15 min./stagiaire) Épreuve pratique : Exercice de gestion du PC en situation de crise. (20 min./stagiaire)

Contenu pédagogique

- Rôle et missions du Chef d'Equipe outils permettant la gestion et le management d'une équipe ; gérer les conflits, les incidents techniques ; information de la hiérarchie ; application des consignes de sécurité ; délivrance des
- Manipulation du système de sécurité incendie le système de détection incendie ; installations fixes d'extinction automatique
- Hygiène et sécurité du travail en sécurité incendie Le Code du travail
- Gestion du Poste Central de Sécurité gérer les situations de crise ; l'accueil des services de secours
 Concrétisation des acquis élaboration d'une fiche de formation ; exercices pratiques d'intervention ; gestion d'un PC sécurité